



Avis d'appel d'offres international n°07 SM/2017

«Relatif à l'acquisition de fournitures de fabrication»

La Manufacture des Tabacs de Kairouan (M.T.K.), domiciliée à l'avenue Beït El Hekma B.P. 106 La Mansoura 3100 Kairouan - Tunisie, lance un appel d'offres international pour la conclusion d'un marché pour une année, relatif à l'acquisition, sur examen d'échantillons, de fiches techniques et de prix, de fournitures de fabrication, suivant les lots et les quantités ci-après :

N° du lot	Désignations	Quantités
01	Papier manchettes blanc non poreux laize 48mm	12000 bobines
02	Papier aluminium laize 80mm	250 tonnes
03	Carton de renforcement laize 94mm	180 tonnes
04	Sous lot n°01 : étiquettes cristal (KS)	150 millions pièces
	Sous lot n°02 : vignettes dorées	150 millions pièces

NB : - La participation et le dépouillement des offres se feront par lots séparés

- Pour le lot n°04, la soumission doit être obligatoirement pour la totalité des deux sous-lots

- L'attribution du marché se fait par lot séparé, conformément aux dispositions de la méthodologie de dépouillement prévue dans l'annexe VI du présent cahier des charges.

Les fournisseurs spécialisés, désirant prendre part à cet appel d'offres, sont invités directement, ou par l'intermédiaire de leurs représentants dûment mandatés, à retirer le cahier des charges y afférent auprès du **secrétariat permanent de la commission des marchés de la MTK**, sise à l'adresse sus-mentionnée, et ce, moyennant le versement à la caisse de la MTK d'une somme de **trente dinars (30 dinars)** ou son équivalent en devises.

Les offres doivent parvenir à la MTK sous pli fermé, **par voie postale** en recommandé ou par Rapid-poste **ou déposées directement au bureau d'ordre de la MTK**, comme indiqué ci-après :

Une enveloppe extérieure, fermée et scellée, libellée au nom du directeur général de la MTK et sur laquelle seront portées obligatoirement et seulement les mentions suivantes :

**«Appel d'offres international n°07 SM/2017
Acquisition de fournitures de fabrication
Ne pas ouvrir»**

Cette enveloppe extérieure doit contenir les pièces administratives énumérées à l'article V du cahier des charges et une caution bancaire provisoire conformément aux dispositions de l'article X du cahier des charges. Et doit comporter également deux enveloppes intérieures séparées, fermées et intitulées :

• **«Enveloppe n°01 - Offre technique»** qui doit contenir :

a. La fiche technique du produit offert établie conformément aux termes du cahier des prescriptions techniques spéciales (sans indication des prix). La fiche technique doit être rédigée en langue française comportant toutes les spécifications, caractéristiques physiques et chimiques correspondantes, les références aux normes et méthodes d'essai.

b. Seulement pour les soumissionnaires résidents en Tunisie, un certificat d'origine tunisienne délivré par les services concernés pour la marchandise objet du présent cahier des charges,

• **«Enveloppe n°02 - Offre financière»** qui doit contenir :

a. La soumission suivant modèle annexé au cahier des charges (Annexe I) dûment remplie, datée et signée par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté.

b. Le bordereau des prix suivant modèle annexé au cahier des charges (Annexe II) dûment remplie, datée et signée par le soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté.

c. Pour les lots n°02 et n°04, la structure détaillée des prix donnée en annexe III ci-joint.

Le dernier délai de réception des offres et des échantillons à la MTK est fixé au **19 octobre 2017** au plus tard à **10h00 (heure tunisienne)**. Toute offre parvenue après cette date sus-indiquée, sera purement et simplement rejetée. Le cachet du bureau d'ordre central de la MTK fait foi.

La validité des offres est fixée à **120 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

La séance d'ouverture des plis est publique, elle se tiendra le **19 octobre 2017 à 11h00 (heure tunisienne)**, au siège de la Manufacture des tabacs de Kairouan (salle de réunion à la direction générale), domiciliée à l'adresse sus-indiquée.

Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance d'ouverture des plis à la date, l'heure et le lieu sus-indiqués.